

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/162/F/2018 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DU MATERIEL ELECTRIQUE M.T ET B.T DU CENTRE NDAVA BUSONGO ET DU CENTRE KIZINA.

- Date de publication : le 03/04/2018
 - Date d'ouverture des offres : le 23/04/2018 à 10 heures 30 minutes

○ **Objet**

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert national, la Commune de **GIHANGA** invite par le présent Avis d'appel d'offres ouvert, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture et installation du Matériel électrique Moyenne Tension et Basse tension du Centre NDAVA BUSONGO et du Centre KIZINA.

○ **Financement du Marché**

2. Le présent Marché est financé sur le Budget du Gouvernement via le FONIC sur le droit de tirage de 2018. Le Maître de l'Ouvrage est la Commune de GIHANGA. L'Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché est la Commune GIHANGA, littéra : 10 00 009 00 4 21220 11 000 0421 03.

○ **Spécification du Marché**

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures qui font objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont réparties en deux **lots** :

Lot 1 : Fourniture et Installation du matériel électrique MT et BT du Centre NDAVA BUSONGO;

Lot 2 : Fourniture et Installation du matériel électrique MT et BT du Centre KIZINA.

NB : Chaque soumissionnaire peut soumettre son offre sur plusieurs lots et ne peut être attributaire que pour un seul lot. Toutefois, l'autorité contractante se réserve le droit de modifier cette règle en cas d'insuffisance de soumissionnaires capables d'exécuter le marché.

5. L'ensemble de la fourniture du matériel électrique s'étend sur un délai maximum de Quatre (4) mois. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court que celui stipulé ci-dessus.

○ **Conditions de participation.**

6. La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File] possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

§

○ **Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (Heures locales) au Secrétariat de la Commune GIHANGA.

Personne de contact : Monsieur l'Administrateur de Gihanga ; Téléphone : 69 20 80 13 ou le Conseiller Technique chargé du Développement de Gihanga au 69 46 07 66.

Le DAO est acheté à cinquante mille francs bu (50 000 Fbu) francs burundais : **25 000 Fbu** sur le compte **N°1101/004-04** ouvert à La Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'Office des Recettes du Burundi (OBR) et **25 000** fbu au compte **122513** ouvert à la CECM de GIHANGA au nom de la commune de GIHANGA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Commune GIHANGA à l'adresse suivante :

Monsieur l'Administrateur de Gihanga - Téléphone : 69208013/79478719

Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de GIHANGA, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

○ **Présentation de l'offre**

10. Les soumissionnaires sont appelés à soumettre leurs offres pour ce marché.

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **trois millions de francs Burundais (3 000 000 FBU)** pour le lot 1 et **deux millions de francs burundais (2 000 000 FBU)** pour le lot 2.

Les soumissionnaires étrangers peuvent soumettre leur garantie bancaire en monnaie locale ou en devise (en Dollars USA ou en Euros).

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclu dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Les Offres doivent être paginées, paraphées, et comprendre une table des matières.

12. Les offres devront être remises au Secrétariat de la Commune de GIHANGA au plus tard le **23 / 4 / 2018** à 10 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO.

○ **Validité des offres**

13. Les offres sont valables pendant une période de nonante (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

○ **Date limite de dépôt des offres**

14. Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au **secrétariat de la commune GIHANGA** au plus tard le **23 / 4 / 2018** à 10 heures.

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

16. Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, d'un observateur du FONIC au plus tard le 23. / 4. /2018 à 10 heures 30 minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Fait à Gihanga, le 23 / 4 / 2018

Administrateur Communal et Personne Responsable
des Marchés Publics

NDAYISABA Léopold

